

(1)

—, N° 106. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 13 MARS 1859.)

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

POUR L'EXERCICE 1860.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits alloués au Budget de 1859 s'élèvent à la somme	
de fr.	8,573,305 65
Ceux proposés pour 1860 montent à	8,444,145 65
Le Budget de 1860 présente donc une différence en plus	
de fr.	70,840 »

Les changements opérés au Budget de 1860 sont expliqués ci-après.

Les six premiers chapitres ne présentent aucun changement.

CHAPITRE VII.

GARDE CIVIQUE.

A ce chapitre figure un crédit nouveau de 25,000 francs pour l'organisation du tir national; une note explicative insérée aux annexes du Budget justifie la haute utilité de cette dépense.

Les chapitres VIII, IX, X, XI et XII ne subissent aucune modification.

CHAPITRE XIII.

INDUSTRIE.

Le chiffre total de l'allocation du chapitre XIII reste le même qu'au Budget de 1859, mais dans les détails il subit différentes modifications. Une note insérée aux annexes justifie ces changements; il ne sera pas inutile d'en donner ici l'énumération sommaire :

1° Le comité consultatif pour les affaires d'industrie est supprimé; la somme de 7,600 francs portée au Budget pour payer le personnel de ce comité servira désormais, avec une augmentation de 3,400 francs, aux frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce et au traitement de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et du secrétaire du conseil susdit;

2° L'allocation destinée à l'enseignement industriel est augmentée de 7,150 francs. Cette somme est destinée en très-grande partie à pourvoir aux dépenses nouvelles auxquelles doit donner lieu l'organisation définitive de l'institut commercial d'Anvers;

NOTE PRÉLIMINAIRE.

3° Le crédit pour achat de modèles et de métiers perfectionnés subit une réduction de 5,550 francs. Cette diminution portera principalement sur la partie du crédit qui est destinée à des encouragements directs accordés à des particuliers.

4° L'allocation destinée aux subsides à accorder aux ateliers d'apprentissage est réduite de 5,000 francs. Cette diminution peut se faire sans nuire à la marche régulière de ces utiles institutions;

5° Le libellé de l'article relatif aux frais de rédaction et de publication du recueil officiel des brevets, contient les mots de : *Frais de rédaction et de publication*, afin de pouvoir rétribuer le fonctionnaire chargé de la publication des brevets. Ce travail incombait jadis au comité des brevets, mais ce comité se trouvant supprimé, par suite de l'organisation du conseil supérieur de l'industrie, c'est le secrétaire du comité qui seul sera chargé de la rédaction du recueil dont il s'agit.

CHAPITRE XIV.

POIDS ET MESURES.

Pas de changements.

CHAPITRE XV.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

L'allocation pour les traitements des fonctionnaires et employés des universités de l'État est augmentée de 600 francs. Mais cette augmentation n'est qu'apparente, parce qu'il s'agit d'un simple transfert du Budget des Travaux publics à celui de l'Intérieur, en faveur d'un ingénieur de 3^{me} classe attaché à l'école spéciale du génie civil de Gand, et qui a été promu à la 2^{me} classe de son grade.

La somme de 8,000 francs votée au Budget de 1859 pour l'ameublement d'un nouveau local pour le génie civil, disparaît du Budget de 1860.

CHAPITRE XVI.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

On demande une somme de 2,000 francs pour augmenter l'allocation destinée aux frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne. Cette augmentation est justifiée par l'accroissement considérable du nombre des établissements à inspecter; la note marginale insérée au chapitre XVI, donne des indications détaillées à cet égard.

Une augmentation de 11,500 francs est demandée pour le crédit supplémentaire annuel des Athénées royaux.

Une note détaillée insérée aux annexes explique la destination de cette somme.

L'allocation pour les frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne est augmentée de 5,000 francs. Cette augmentation est indispensable, parce que le Gouvernement, désireux de garantir de plus en plus la

NOTE PRÉLIMINAIRE.

sincérité et la parfaite loyauté du concours général, s'est décidé à doubler le nombre des délégués chargés de la surveillance des concours.

Le crédit destiné à accorder des indemnités à des anciens professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré, qui sont sans emploi, a pu être diminué de 500 francs par suite du décès d'un ancien professeur.

CHAPITRE XVII.**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.**

Pas de changements.

CHAPITRE XVIII.**LETTRES ET SCIENCES.**

Ce chapitre offre les différences suivantes :

1° Par suite de la loi du 1^{er} mai 1857, il y a lieu de diminuer de 2,700 francs le crédit des subsides destinés à des élèves de l'enseignement supérieur libre;

2° On demande d'augmenter de 1,300 francs l'allocation pour frais de matériel de l'observatoire royal. Cette augmentation est justifiée par une note insérée aux annexes;

3° Il est à remarquer que le bureau de la librairie, qui ressortissait antérieurement à la division de l'industrie, a été transféré à la direction générale des beaux-arts, et que les crédits affectés à ce bureau ont dû être portés au chapitre des lettres et sciences. Ce transfert n'augmente en rien le Budget; toutefois il a fallu, pour les motifs détaillés dans une note insérée aux annexes, porter les sommes dont il s'agit de la colonne des charges temporaires et extraordinaires à celle des charges ordinaires et permanentes.

CHAPITRE XIX.**BEAUX-ARTS.**

Les modifications suivantes sont introduites au Budget des beaux-arts :

1° On demande un crédit de 18,000 francs pour encouragement à l'art dramatique (littéraire et musical);

2° Pour encouragement à la peinture murale, il est demandé un crédit de 30,000 francs;

3° Pour le personnel du conservatoire royal de Liège, il est porté une augmentation de 2,640 francs;

4° Une somme de 1,000 francs figure comme crédit extraordinaire à l'article 128 pour l'entretien du monument de la place des Martyrs, pour des restaurations indispensables à faire au pavement de cette place.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Des notes explicatives seront fournies pour les crédits nouveaux de 18,000 et de 30,000 francs. Les autres modifications sont justifiées par des notes marginales et d'autres insérées comme annexes au Budget.

L'exposition nationale des beaux-arts de 1860 est portée provisoirement pour mémoire; un crédit spécial sera demandé à la Législature.

CHAPITRE XX.

SERVICE DE SANTÉ.

Pas de changements.

CHAPITRE XXI.

EAUX DE SPA.

Le crédit de 20,000 francs pour subside accordé à la commune de Spa disparaît du Budget de 1860, par suite de la convention intervenue entre le Gouvernement et la Société concessionnaire des jeux; mais, en exécution de la même convention, on porte à ce chapitre une somme de 5,000 francs pour payer le traitement alloué au commissaire du Gouvernement près ladite Société.

Les chapitres XXII et XXIII ne présentent aucune modification.

Tableau comparatif des différences entre les crédits ordinaires et extraordinaires

Chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1859.		
		Ordinaires.	Extraordin.	Total.
I.	Administration centrale	285,810 "	"	285,810 "
II.	Pensions et secours	51,508 "	5,000 "	56,508 "
III.	Statistique générale	14,300 "	"	14,300 "
IV.	Frais de l'administration dans les provinces.	931,067 "	6,150 "	937,217 "
V.	— dans les arrondissements	289,500 "	765 "	290,265 "
VI.	Milice	65,100 "	"	65,100 "
VII.	Garde civique	20,000 "	"	20,000 "
VIII.	Fêtes nationales.	40,000 "	"	40,000 "
IX.	Récompenses honorifiques et pécuniaires.	8,000 "	"	8,000 "
X.	Légion d'honneur et Croix de fer	222,000 "	"	222,000 "
XI.	Agriculture	741,150 "	102,200 "	843,350 "
XII.	Voirie vicinale	708,000 "	9,700 "	717,700 "
XIII.	Industrie	127,040 "	70,920 "	197,960 "
XIV.	Poids et mesures	75,400 "	"	75,400 "
XV.	Instruction publique. — Enseignement supérieur	918,770 "	15,550 "	934,320 "
XVI.	— — — moyen.	800,014 "	19,798 "	819,812 "
XVII.	— — — primaire	1,890,500 49	4,600 "	1,895,109 49
XVIII.	Lettres et sciences	296,270 "	45,200 "	341,470 "
XIX.	Beaux-arts	575,990 "	10,000 "	585,990 "
XX.	Service de santé.	95,500 "	12,000 "	107,500 "
XXI.	Eaux de Spa	20,000 "	"	20,000 "
XXII.	Traitements de disponibilité	"	10,594 16	10,594 16
XXIII.	Dépenses imprévues	9,900 "	"	9,900 "
TOTAL		7,851,828 49	541,477 16	8,393,305 65

votés au Budget de 1859, et ceux qui sont proposés au Budget de 1860.

CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1860.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1860 :					
			SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
Ordinaires.	Extraordin.	Total.	ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.			
			En plus.	En moins.	En plus.	En moins.	En plus.	En moins.
285,810 "	"	285,810 "	"	"	"	"	"	"
31,508 "	3,000 "	36,508 "	"	"	"	"	"	"
14,500 "	"	14,500 "	"	"	"	"	"	"
931,067 "	6,150 "	937,217 "	"	"	"	"	"	"
280,500 "	765 "	281,265 "	"	"	"	"	"	"
65,100 "	"	65,100 "	"	"	"	"	"	"
45,000 "	"	45,000 "	25,000 "	"	"	"	25,000 "	"
40,000 "	"	40,000 "	"	"	"	"	"	"
8,000 "	"	8,000 "	"	"	"	"	"	"
"	222,000 "	222,000 "	"	"	"	"	"	"
741,150 "	102,200 "	843,350 "	"	"	"	"	"	"
708,000 "	9,700 "	717,700 "	"	"	"	"	"	"
152,040 "	65,000 "	197,040 "	"	"	"	9,920 "	"	9,920 "
73,400 "	"	73,400 "	"	"	"	"	"	"
910,370 "	12,550 "	922,920 "	600 "	"	"	1,000 "	"	400 "
908,514 "	12,208 "	920,722 "	18,500 "	"	"	7,500 "	11,000 "	"
9,800,509 40	4,600 "	9,805,109 40	"	"	"	"	"	"
504,700 "	43,200 "	547,900 "	9,920 "	1,400 "	"	"	8,520 "	"
436,650 "	1,000 "	437,650 "	60,640 "	"	"	9,000 "	51,640 "	"
95,500 "	12,000 "	107,500 "	"	"	"	"	"	"
5,000 "	"	5,000 "	"	15,000 "	"	"	"	15,000 "
"	10,594 16	10,594 16	"	"	"	"	"	"
9,900 "	"	9,900 "	"	"	"	"	"	"
7,935,088 40	509,057 16	8,444,145 65	114,660 "	16,400 "	"	27,420 "	96,160 "	25,520 "

PROJET DE LOI

Léopold,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur est fixé, pour l'exercice 1860, à la somme de huit millions quatre cent quarante-quatre mille cent quarante-cinq francs soixante-cinq centimes (fr. 8,444,145 65 c^e), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 28 février 1859.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

CII. ROGIER.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

POUR L'EXERCICE 1860.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
<i>Personnel.</i>				
1	Traitement du Ministre.	21,000	"	
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service . . .	214,550	"	
<i>Matériel.</i>				
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses, loyer d'une succursale de l'hôtel des bureaux et souscription au <i>Bulletin</i> <i>administratif du Ministère de l'Intérieur</i>	45,000	"	285,810
<i>Frais de déplacement.</i>				
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	4,500	"	
CHAPITRE II.				
PENSIONS ET SECOURS.				
5	Pensions. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	6,000	"	
6	Subvention éventuelle d'une ou de plusieurs caisses de pensions des secrétaires communaux	15,508	"	
7	Secours à d'anciens employés belges aux Indes, ou à leurs veuves.	"	5,000	56,508
8	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néan- moins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur posi- tion malheureuse	10,000	"	
CHAPITRE III.				
STATISTIQUE GÉNÉRALE.				
9	Frais de la commission centrale de statistique et des commissions provinciales. — Jetons de présence et frais de bureau	9,000	"	14,500
10	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de sta- tistique générale, de la commission centrale et des commissions provinciales.	5,500	"	
A REPORTER. . . . fr.		331,618	5,000	336,618

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manents.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	351,018 "	5,000 "	356,018 "
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.			
	Province d'Anvers.			
11	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	37,700 "	"	
12	Traitement des employés et gens de service	48,000 "	"	
13	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	18,500 "	"	
	Province de Brabant.			
14	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	37,700 "	"	
15	Traitement des employés et gens de service	50,000 "	"	
16	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	18,700 "	"	
	Province de la Flandre occidentale.			
17	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	37,700 "	"	
18	Traitement des employés et gens de service	48,000 "	3,000 "	
19	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	10,250 "	"	
	Province de la Flandre orientale.			
20	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	37,700 "	"	
21	Traitement des employés et gens de service	52,000 "	3,150 "	
22	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	18,500 "	"	
	Province de Hainaut.			
23	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	37,700 "	"	
24	Traitement des employés et gens de service	50,000 "	"	
25	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	18,050 "	"	937,217 "
	Province de Liège.			
26	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	37,700 "	"	
27	Traitement des employés et gens de service	51,000 "	"	
28	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	18,600 "	"	
	Province de Limbourg.			
29	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	37,700 "	"	
30	Traitement des employés et gens de service	50,000 "	"	
31	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	12,407 "	"	
	Province de Luxembourg.			
32	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	37,700 "	"	
33	Traitement des employés et gens de service	50,000 "	"	
34	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,300 "	"	
	Province de Namur.			
35	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	37,700 "	"	
36	Traitement des employés et gens de service	42,000 "	"	
37	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	14,700 "	"	
	A REPORTER. fr.	1,262,885 "	11,150 "	1,273,835 "

POUR L'EXERCICE 1860.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	1,202,685 "	11,150 "	1,275,835 "
	CHAPITRE V.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.			
38	Traitement des commissaires d'arrondissement	174,150 "	705 "	290,265 "
39	Émoluments pour frais de bureau	88,850 "	"	
40	Frais de route et de tournées	26,000 "	"	
41	Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office, en vertu de l'article 7 de la loi du 1 ^{er} avril 1843.	500 "	"	
	CHAPITRE VI.			
	MILICE.			
42	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impression et de voyage pour la levée de la milice. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestation de réfractaires	65,000 "	"	65,100 "
43	Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription; frais de recours en cassation en matière de milice (loi du 18 juin 1840)	2,100 "	"	
	CHAPITRE VII.			
	GARDE CIVIQUE.			
44	Inspecteur général et commandants supérieurs. — Frais de tournées, etc.	6,885 "	"	45,000 "
45	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central, etc. (Une somme de 4,185 francs pourra être transférée de l'article 44 à l'article 45.)	10,000 "	"	
46	Personnel du magasin central	3,115 "	"	
47	Tir national	25,000 "	"	
	CHAPITRE VIII.			
	FÊTES NATIONALES.			
48	Frais de célébration des fêtes nationales	40,000 "	"	40,000 "
	CHAPITRE IX.			
	RÉCOMPENSES HONORIFIQUES ET PÉCUNIAIRES.			
49	Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc.	8,000 "	"	8,000 "
	CHAPITRE X.			
	LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
50	Pensions de 250 francs en faveur des légionnaires, des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre peu favorisés de la fortune; subsides à leurs veuves ou orphelins	"	200,000 "	222,000 "
51	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.	"	22,000 "	
	A REPORTER. . . . fr.	1,710,285 "	233,915 "	2,944,200 "

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	1,710,285	255,915	2,944,200
	CHAPITRE XI.			
	AGRICULTURE.			
52	Indemnités pour bestiaux abattus	150,000	"	
53	Service vétérinaire	50,000	"	
54	Traitements et indemnités du personnel du haras	59,150	"	
55	— — de disponibilité.	"	1,600	
56	Matériel du haras, frais de voyage du personnel et achat d'étalons.	102,000	"	
57	Amélioration de la race chevaline indigène; exécution des régle- ments provinciaux sur la matière; exécution des règlements pro- vinciaux pour l'amélioration de la race bovine; amélioration des espèces bovine, ovine et porcine	95,500	"	
58	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles; achats d'instruments aratoires nouveaux, destinés à servir de modèles ou à être distribués aux commissions d'agriculture, aux comices et sociétés agricoles; achat de graines nouvelles à répartir par l'intermédiaire des commissions d'agri- culture; dépenses diverses	95,000	"	845,500
59	Enseignement professionnel de l'agriculture et de l'horticulture; traitements de disponibilité.	72,000	5,000	
60	Service des défrichements en Campine.	"	25,100	
61	Mesures relatives aux défrichements	"	60,000	
62	Personnel enseignant, administratif, et gens de service de l'école de médecine vétérinaire de l'État.	60,800	"	
63	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; travaux d'en- retien, de réparation, de construction; jury vétérinaire	56,700	12,500	
64	Subside à la société d'horticulture de Bruxelles	24,000	"	
	CHAPITRE XII.			
	VOIRIE VICINALE.			
65	Encouragements pour l'amélioration de la voirie vicinale et indem- nités aux commissaires voyers	695,000	"	
66	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; service du drainage	15,000	9,700	717,700
	CHAPITRE XIII.			
	INDUSTRIE.			
67	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce; traite- ment de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et du secrétaire du conseil	11,000	"	
68	Enseignement industriel	70,000	"	
69	Achat de modèles et de métiers perfectionnés; voyages et missions; publications utiles; prix ou récompenses pour des ouvrages technologiques ou d'économie industrielle; subsides en faveur d'industries nouvelles; caisses de prévoyance	15,450	"	
70	Subsides aux ateliers d'apprentissage et écoles manufactures; dis- tribution de métiers, etc.	"	65,000	197,040
71	Frais de rédaction et de publication du <i>Recueil officiel des brevets</i> . <i>Musée de l'industrie.</i>	7,000	"	
72	Traitement du personnel	18,558	"	
73	Matériel et frais divers	10,252	"	
	A REPORTER. fr.	3,201,475	410,815	3,702,290

POUR L'EXERCICE 1860.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	5,291,475 .	410,815 .	5,702,290 .
	CHAPITRE XIV.			
	POIDS ET MESURES.			
74	Traitement des vérificateurs	35,400 .	"	75,400 .
75	Frais de bureau et de tournées	18,000 .	"	
76	Matériel	2,000 .	"	
	CHAPITRE XV.			
	INSTRUCTION PUBLIQUE.			
	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
77	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supé- rieur	4,000 .	"	951,920 .
78	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État.	628,040 .	5,550 .	
79	Bourses. — Matériel des universités.	127,210 .	"	
80	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres des jurys d'examen pour les grades académiques et pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré; salaire des huissiers des jurys et matériel	150,120 .	"	
81	Dépenses du concours universitaire et frais d'impression des <i>Annales</i> des universités de Belgique	10,000 .	"	
82	Frais de rédaction du 3 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseigne- ment supérieur.	"	5,000 .	
83	Fourniture d'exemplaires du même rapport pour le service de l'ad- ministration centrale.	"	4,000 .	
	CHAPITRE XVI.			
	ENSEIGNEMENT MOYEN.			
84	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen.	5,000 .	"	920,812 .
85	Inspection des établissements d'instruction moyenne (personnel).	18,100 .	"	
86	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établisse- ments d'instruction moyenne	9,000 .	"	
87	Frais et bourses de l'enseignement normal pédagogique, destiné à former des professeurs pour les établissements d'instruction moyenne du degré supérieur	47,420 .	"	
88	Crédit ordinaire et supplémentaire des athénées royaux	557,094 .	"	
89	Part afférente au personnel des athénées royaux dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs	2,800 .	"	
90	Crédit ordinaire et supplémentaire des écoles moyennes	268,200 .	"	
91	Part afférente au personnel des écoles moyennes dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs	45,000 .	"	
92	Bourses à des élèves des écoles moyennes	15,000 .	"	
93	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruc- tion moyenne	107,000 .	"	
94	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne	22,000 .	"	
95	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^{me} degré qui sont sans emploi	"	12,208 .	
96	Traitements de disponibilité	5,000 .	"	
97	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, etc.	8,000 .	"	
	A REPORTER. fr.	5,102,750 .	455,665 .	5,628,422 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	5,192,750 "	455,665 "	5,628,422 "
	CHAPITRE XVII.			
	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
98	Inspection civile de l'enseignement primaire et des établissements qui s'y rattachent. — Personnel	54,000 "	"	
99	École normale du degré inférieur à Nivelles et écoles normales primaires de l'État à Lierre et à Nivelles. — Personnel.	66,820 "	1,100 "	
100	Traitements de disponibilité pour des professeurs des écoles normales de l'État.	"	3,300 "	
101	Dépenses variables de l'inspection et frais d'administration. — Commission centrale. — Matériel et dépenses diverses de l'école normale de l'enseignement moyen du degré inférieur et des écoles normales de l'État — Écoles normales adoptées. — Service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale; subsides aux communes; constructions, réparations et ameublement de maisons d'école; encouragements (subsides et achats de livres pour les bibliothèques des conférences d'instituteurs); récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions; subsides aux caisses provinciales de prévoyance; encouragements aux recueils périodiques concernant l'instruction primaire; subsides pour la publication d'ouvrages destinés à répandre l'enseignement primaire; secours à d'anciens instituteurs (art. 54 du règlement du 10 décembre 1832); frais des conférences agricoles des instituteurs primaires; subsides à des établissements spéciaux; salles d'asile et écoles d'adultes, etc.	1,775,680 40	"	1,805,109 40
102	Subsides en faveur d'établissements de sourds-muets et d'aveugles.	16,000 "	"	
	CHAPITRE XVIII.			
	LETTRES ET SCIENCES.			
105	Subsides et encouragements; souscriptions, voyages et missions littéraires scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; sociétés littéraires et scientifiques; dépenses diverses; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; subsides aux dames veuves Weustenraad, Van Ryswyck, Vankerckhove et Gaucet; subsides à des élèves de l'enseignement supérieur libre; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1843 et du 6 juillet 1851; publications des <i>Chroniques belges inédites</i> ; table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication de documents rapportés d'Espagne; exécution d'une description géographique et historique du royaume de Belgique	85,100 "	12,400 "	
104	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays	40,000 "	5,000 "	
	A REPORTER. fr.	7,208,568 40	457,665 "	7,525,551 40

POUR L'EXERCICE 1860.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	7,208,568 49	457,065 "	7,525,531 49
105	Observatoire royal; personnel.	18,020 "	"	
106	— matériel et acquisitions	7,500 "	"	
107	Bibliothèque royale; personnel	27,500 "	"	
108	Frais de la fusion des trois fonds de la Bibliothèque royale et frais de la rédaction du catalogue général	"	6,000 "	
109	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	55,520 "	"	
110	Musée royal d'histoire naturelle; personnel	10,220 "	"	
111	— — matériel et acquisitions	7,000 "	"	
112	Subside à l'association des Bollandistes pour la publication des <i>Acta Sanctorum</i>	"	6,000 "	
113	Archives du royaume. — Bureau de paléographie; personnel	55,650 "	1,800 "	
114	— — matériel	5,500 "	1,000 "	549,900 "
115	Archives de l'État dans les provinces; personnel	20,200 "	"	
116	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recou- vrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents con- cernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'ar- chives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux pro- vinces, aux communes, aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. Recouvrement d'archives restées au pouvoir du gouvernement autrichien; frais de classement, de copie et de transport, etc.	7,000 "	10,000 "	
117	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État.	"	5,000 "	
118	Personnel du bureau de la librairie	6,920 "	"	
119	Matériel du bureau de la librairie	5,000 "	"	
CHAPITRE XIX.				
BEAUX-ARTS.				
120	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages dans le pays et à l'étranger pour les aider à développer leurs talents; missions dans l'intérêt des arts; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux- arts; subsides; souscriptions; acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides aux sociétés musicales, aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, encouragements à l'art dramatique (litté- raire et musical), etc; commandes, acquisitions d'œuvres d'ar- tistes vivants, ou dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture mu- rale, avec le concours des communes et des établissements inté- ressés; académies et écoles des beaux-arts autres que l'Académie d'Anvers; encouragements pour la composition musicale, la pein- ture, la sculpture, l'architecture et la gravure; pensions des lau- réats; frais relatifs aux grands concours; dépenses diverses	215,500 "	"	
	A REPORTER. fr.	7,601,558 49	485,465 "	7,873,721 49

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1890.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	7,601,558 49	485,405 "	7,875,521 49
121	Académie royale d'Anvers	51,750 "	"	
122	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province de Brabant et de la ville de Bruxelles, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel	50,540 "	"	
125	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville de Liège, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel	27,000 "	"	
124	Musée royal de peinture et de sculpture. — Personnel	8,240 "	"	
125	— — — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue.	25,400 "	"	
126	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel	4,060 "	"	
127	— — — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue.	8,000 "	"	
128	Entretien du monument de la place des Martyrs, des jardins et des arbustes; salaire des gardiens	2,000 "	1,000 "	437,050 "
129	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables.	10,000 "	"	
150	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; travaux à faire pour la restauration et la conservation de l'ancien phare de Nieupoort; subsides pour la restauration et la conservation d'objets d'art et d'archéologie, appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	50,000 "	"	
151	Commission royale des monuments. — Personnel. — Frais de copie.	2,100 "	"	
152	Commission royale des monuments. — Matériel et frais de déplacement	5,400 "	"	
	Exposition nationale des beaux-arts (pour mémoire)	"	"	
CHAPITRE XX.				
SERVICE DE SANTÉ.				
153	Frais de route et de séjour pour l'inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes; personnel, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection.	"	12,000 "	
154	Frais des commissions médicales provinciales; police sanitaire et service des épidémies.	45,000 "	"	
155	Encouragements à la vaccine; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études, 1 ^{re} pour les aider à s'établir; 2 ^e pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; subsides en cas d'épidémies; impressions et dépenses diverses.	26,500 "	"	107,500 "
156	Académie royale de médecine.	20,000 "	"	
157	Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence et frais de bureau	4,200 "	"	
	A REPORTER. fr.	7,920,188 49	498,465 "	8,418,651 49

POUR L'EXERCICE 1860.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	7,020,188 49	498,465 "	8,418,651 49
	CHAPITRE XXI.			
	EAUX DE SPA.			
138	Traitement du commissaire du Gouvernement près la société con- cessionnaire des jeux de Spa	5,000 "	"	5,000 "
	CHAPITRE XXII.			
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
139	Traitements temporaires de disponibilité	"	10,594 16	10,594 16
	CHAPITRE XXIII.			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
140	Dépenses imprévues non libellées au Budget	9,900 "	"	9,900 "
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. fr.	7,035,088 49	509,057 16	8,444,145 65

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du
28 février 1859.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

CH. ROGIER.

Le Ministre des Finances,

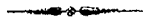
FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

pour l'exercice 1860.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
1	"	Traitement du Ministre
2	"	— des fonctionnaires, employés et gens de service
<i>Matériel.</i>		
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, frais de location et autres de la maison servant de succursale au Ministère de l'Intérieur; menues dépenses. 45,000 »
	b.	Souscription au <i>Bulletin administratif</i> du Ministère de l'Intérieur 960 »
<i>Frais de déplacement.</i>		
4	"	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
5	"	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
6	"	Subvention éventuelle d'une ou de plusieurs caisses de pensions de secrétaires communaux
7	"	Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves.
8	"	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
9	a.	Jetons de présence des membres de la commission centrale fr. 3,000 »
	b.	Indemnité du secrétaire 1,500 »
	c.	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales. — Vérification des registres de population. 4,500 »
10	"	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
214,550	»	214,550	214,550	»	»	
45,960	»	45,960	45,960	»	»	
4,300	»	4,300	4,300	»	»	
285,810	»	285,810	285,810	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
15,508	»	15,508	15,508	»	»	
»	5,000	5,000	5,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
31,508	5,000	36,508	36,508	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
9,000	»	9,000	9,000	»	»	
5,300	»	5,300	5,300	»	»	
14,300	»	14,300	14,300	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

Le tableau détaillé des fonctionnaires pensionnés depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1858, est joint au Budget; il forme l'annexe n° 1.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.		
<i>Province d'Anvers.</i>		
11	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
12	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,500 »
13	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 15,800 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de Brabant.</i>		
14	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
15	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,700 »
16	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 16,000 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de la Flandre occidentale.</i>		
17	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
18	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,750 »
19	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 16,500 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de la Flandre orientale.</i>		
20	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
21	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,500 »
22	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 16,000 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1859.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinares et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
37,700	»	37,700	37,700	»	»	
48,000	»	48,000	48,000	»	»	
18,500	»	18,500	18,500	»	»	
37,700	»	37,700	37,700	»	»	
59,000	»	59,000	59,000	»	»	
18,700	»	18,700	18,700	»	»	
37,700	»	37,700	37,000	»	»	
48,000	3,000	51,000	51,000	»	»	
19,250	»	19,250	19,250	»	»	
37,700	»	37,700	37,700	»	»	
52,000	3,150	55,150	55,150	»	»	
18,500	»	18,500	18,500	»	»	
432,550	6,150	438,700	438,700	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Province de Hainaut.</i>
23	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
24	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour fr. 2,000 »
25	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 15,950 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		<i>Province de Liège.</i>
26	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
27	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,690 »
28	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 16,000 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		<i>Province de Limbourg.</i>
29	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
30	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,297 »
31	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 10,200 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		<i>Province de Luxembourg.</i>
32	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
33	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,200 »
34	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 15,000 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
452,550	6,150	458,700	458,700	»	»	
37,700	»	37,700	37,700	»	»	
59,000	»	59,000	59,000	»	»	
18,950	»	18,950	18,950	»	»	
37,700	»	37,700	37,700	»	»	
51,000	»	51,000	51,000	»	»	
18,690	»	18,690	18,690	»	»	
37,700	»	37,700	37,700	»	»	
59,000	»	59,000	59,000	»	»	
12,497	»	12,497	12,497	»	»	
37,700	»	37,700	37,700	»	»	
59,000	»	59,000	59,000	»	»	
15,200	»	15,200	15,200	»	»	
856,667	6,150	842,817	842,817	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA. des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Province de Namur.</i>
35	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
36	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour fr. 2,000 »
37	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 11,700 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
		FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.
38	»	Traitement des commissaires d'arrondissement
39	»	Émoluments pour frais de bureau.
40	»	Frais de route et de tournées
41	»	Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office par les commissaires d'arrondissement, en vertu de l'article 7 de la loi du 1 ^{er} avril 1843
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
		CHAPITRE VI.
		MILICE.
42	»	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impression et de voyage pour la levée de la milice, vacations des officiers de santé; primes pour l'arrestation des réfractaires
43	»	Frais d'impression des listes alphabétiques et d'inscription; frais de recours en cassation en matière de milice (loi du 18 juin 1849)
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
836,667	6,150	842,817	842,817	»	»	
37,700	»	37,700	37,700	»	»	
42,000	»	42,000	42,000	»	»	
14,700	»	14,700	14,700	»	»	
951,067	6,150	957,217	957,217	»	»	
Différence. . . . fr.				»		
174,150	765	174,915	174,915	»	»	
88,850	»	88,850	88,850	»	»	
26,000	»	26,000	26,000	»	»	
500	»	500	500	»	»	
289,500	765	290,265	290,265	»	»	
Différence. . . . fr.				»		
65,000	»	65,000	65,000	»	»	
2,100	»	2,100	2,100	»	»	
65,100	»	65,100	65,100	»	»	
Différence. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
GARDE CIVIQUE.		
44	»	Inspecteur général et commandants supérieurs; frais de tournées a).
45	»	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central, etc.
46	»	Personnel du magasin central
47	»	Tir national
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
FÊTES NATIONALES.		
48	»	Frais de célébration des fêtes nationales
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
RÉCOMPENSES HONORIFIQUES ET PÉCUNIAIRES.		
49	»	Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes; frais de distribution, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
CHAPITRE X.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
50	»	Pension de 250 francs en faveur des légionnaires, des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre peu favorisés de la fortune. — Subsidés à leurs veuves et orphelins
51	»	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.
		TOTAL DU CHAPITRE X.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
6,883	»	6,883	6,883	»	»	a) Une somme de 4,183 francs pourra être transférée de l'article 44 à l'article 45.
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
3,115	»	3,115	3,115	»	»	
25,000	»	25,000	»	b) 25,000	»	
45,000	»	45,000	20,000	25,000	»	b) Ce crédit figure pour la première fois au Budget. Il a pour but l'organisation d'un lin national permanent et de développer une institution dont la haute utilité est appréciée par le pays entier. Voir la note explicative insérée aux annexes sub n° 2
AUGMENTATION. . . . fr.				25,000		
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
»	200,000	200,000	200,000	»	»	
»	22,000	22,000	22,000	»	»	
»	222,000	222,000	222,000	»	»	
DIFFÉRENCE fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
AGRICULTURE.		
52	"	Indemnités pour bestiaux abattus.
53	"	Service vétérinaire
54	"	Traitements et indemnités du personnel du haras
55	"	— — de disponibilité.
56	a.	Matériel du haras, frais de voyage du personnel fr. 52,000 »
	b.	Achat d'étalons 50,000 »
57	"	Amélioration de la race chevaline indigène; exécution des règlements provinciaux sur la matière; exécution des règlements provinciaux pour l'amélioration de la race bovine; amélioration des espèces bovine, ovine et porcine
58	a.	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture fr. 28,500 »
	b.	Subsides pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles. 48,500 »
	c.	Achat d'instruments aratoires nouveaux, destinés à servir de modèles ou à être distribués aux commissions d'agriculture, aux comices et sociétés d'agriculture; achat de graines nouvelles à répartir par l'intermédiaire des commissions d'agriculture; dépenses diverses 11,200 »
59	a.	Enseignement professionnel de l'agriculture et de l'horticulture fr. 72,000 »
	b.	Traitements de disponibilité 5,000 »
60	"	Service des défrichements en Campine
61	"	Mesures relatives aux défrichements
62	"	Personnel enseignant, administratif et gens de service de l'école de médecine vétérinaire de l'État.
63	a.	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État. fr. 52,700 »
	b.	Travaux d'entretien, de réparation ou de construction 12,500 »
	c.	Jury vétérinaire 4,000 »
64	"	Subside à la Société royale d'horticulture de Bruxelles
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.

DE L'INTÉRIEUR. POUR L'EXERCICE 1860.

CREDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION	
150,000	"	150,000	150,000	"	"	
50,000	"	50,000	50,000	"	"	
59,150	"	59,150	59,150	"	"	
"	1,600	1,600	1,600	"	"	
102,000	"	102,000	102,000	"	"	
95,500	"	95,500	98,500	"	a) 5,000	a) Réduction provenant du transfert d'une somme de 5,000 francs de cet article à l'article 58 litt B
95,000	"	95,000	88,000	5,000	"	
72,000	5,000	75,000	75,000	"	"	
"	25,100	25,100	25,100	"	"	
"	60,000	60,000	60,000	"	"	
60,800	"	60,800	60,800	"	"	
56,700	12,500	69,200	69,200	"	"	
24,000	"	24,000	24,000	"	"	
741,150	102,200	843,550	845,550	5,000	5,000	
DIFFÉRENCE. . . fr.				"		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XII.		
VOIRIE VICINALE.		
65	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale. fr. 675,000 »
	b.	Indemnités aux commissaires voyers 20,000 »
66	a.	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture 15,000 »
	b.	Service du drainage 9,700 »
TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.		
CHAPITRE XIII.		
INDUSTRIE.		
67	»	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce; traitement de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et du secrétaire du conseil
68	»	Enseignement industriel
69	»	Achat de modèles et de métiers perfectionnés; voyages et missions; publications utiles; prix ou récompenses pour des ouvrages ou mémoires sur des questions de technologie ou d'économie industrielle; subsides en faveur d'industries nouvelles; frais d'organisation des caisses de prévoyance, décorations d'ouvriers, etc.
70	»	Sudside aux ateliers d'apprentissage et écoles manufactures; distribution de métiers, etc. . .
71	»	Frais de rédaction et de publication du <i>Recueil officiel des brevets</i>
<i>Musée de l'industrie.</i>		
72	»	Traitement du personnel
	a.	Frais de bureau de la commission administrative. fr. 580 »
	b.	Achat d'instruments et machines; collections d'échantillons; achat de livres et reliures. 3,000 »
73	c.	Frais de publication et d'impression du <i>Bulletin du Musée</i> 4,000 »
	d.	Laboratoire de chimie; ateliers du mécanicien et du dessinateur; frais de l'exposition permanente 1,700 »
	e.	Entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses 1,202 »
TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.		

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
693,000	»	693,000	693,000	»	»	
13,000	9,700	22,700	22,700	»	»	
708,000	9,700	717,700	717,700	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.					»	
11,000	»	11,000	7,600	a) 3,400	»	a) Voir, pour les modifications introduites aux articles 67, 68, 69, 70 et 71, la note expli- cative insérée aux annexes sub n° 3.
70,000	»	70,000	62,850	7,150	»	
13,450	»	13,450	21,000	»	5,550	
»	63,000	63,000	70,000	»	5,000	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
18,358	»	18,358	18,358	»	»	
10,252	»	10,252	10,252	»	»	
132,040	63,000	197,040	197,040	10,550	10,550	
DIFFÉRENCE. . . . fr.					»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XIV.		
POIDS ET MESURES.		
74	»	Traitements des vérificateurs
75	»	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs
76	»	Matériel
		TOTAL DU CHAPITRE XIV. fr.
CHAPITRE XV.		
INSTRUCTION PUBLIQUE.		
—		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
77	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur
78	a.	Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État . . . fr. 613,590 »
	b.	Traitement complémentaire des professeurs ordinaires (art. 9, § 3, de la loi du 15 juillet 1849) 20,000 »
79	a.	Bourses 36,000 »
	b.	Matériel des universités 91,210 »
80	»	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres des jurys d'examen pour les grades académiques, et pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré; salaire des huissiers des jurys, et matériel.
81	»	Dépenses du concours universitaire et frais d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i> .
82	»	Frais de rédaction du 3 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur. (Art. 30 du titre I ^{er} de la loi du 15 juillet 1849.)
83	»	Fourniture d'exemplaires du même rapport pour le service de l'administration centrale . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XV. fr.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
53,400	»	53,400	53,400	»	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
73,400	»	73,400	73,400	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
4,000	»	4,000	4,000	»	»	
628,040	5,550	633,590	632,990	a) 600	»	a) Il y a lieu d'augmenter le lit a d'une somme de 600 francs; mais il est à remarquer qu'il s'agit ici d'un simple transfert opéré du Budget des Travaux publics à celui de l'Intérieur, en faveur d'un ingénieur de 3 ^e classe qui est attaché à l'école spéciale du génie civil de Gand, et qui a été promu à la 2 ^e classe de son grade. La différence entre l'ancien et le nouveau traitement du titulaire est de 600 francs.
127,210	»	127,210	135,210	»	b) 8,000	b) La somme de 8,000 francs votée au Budget de 1859, pour l'ameublement d'un nouveau local pour l'école du génie civil disparaît du Budget de l'exercice 1860.
150,120	»	150,120	150,120	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
»	3,000	3,000	»	3,000	»	
»	4,000	4,000	»	4,000	»	
919,370	12,550	931,920	932,520	7,600	8,000	
DIMINUTION. . . . fr.				400		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVI.		
ENSEIGNEMENT MOYEN.		
84	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen
85	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne; personnel
86	»	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne
	a.	Frais de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités, à Liège) fr. 31,920 »
87	b.	Indemnités, matériel et dépenses ordinaires pour la section des sciences, à Gand 5,500 »
	c.	Bourses aux élèves de l'école normale 10,000 »
88	a.	Athénées royaux. — Crédit ordinaire 500,000 »
	b.	Crédit supplémentaire 57,994 »
89	»	Part afférente au personnel des athénées royaux dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 4,600 francs
90	a.	Écoles moyennes. — Crédit ordinaire 200,000 »
	b.	Crédit supplémentaire 68,200 »
91	»	Part afférente au personnel des écoles moyennes dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 4,600 francs
92	»	Bourses à des élèves des écoles moyennes
93	»	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne, soit du premier degré, soit du second degré.
94	»	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne
95	»	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré, qui sont sans emploi.
96	»	Traitements de disponibilité
97	»	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques, subsides, souscriptions, achats
»	»	Frais de rédaction du 2 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen (article supprimé)
»	»	Frais d'impression (article supprimé).
		TOTAL DU CHAPITRE XVI. fr.
CHAPITRE XVII.		
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.		
98	»	Inspection civile de l'enseignement primaire et des établissements qui s'y rattachent; personnel.
	a.	École normale de l'enseignement moyen du degré inférieur, à Nivelles, et cours préparatoires qui y conduisent fr. 40,200 »
99	b.	Écoles normales primaires à Lierre et à Nivelles; personnel. 57,720 »
100	»	Traitements de disponibilité pour des professeurs des écoles normales de l'État
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	a) On demande une augmentation de 2,000 francs au crédit destiné aux frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne. Le crédit de 7,000 francs est devenu insuffisant, l'inspection ayant reçu tous ses développements. Il y a aujourd'hui 92 établissements à inspecter, savoir : Les 10 athénées royaux, les 50 écoles moyennes de l'État, 17 établissements continus et 15 établissements patronés. Toutes ces institutions sont placées sous le régime de l'inspection, aux termes de la loi du 1^{er} juin 1850. Il est à remarquer, d'un autre côté, que la plupart des établissements d'instruction moyenne du 1^{er} degré comprennent deux sections, ce qui en réalité double le nombre de ces établissements. On ne doit pas non plus perdre de vue que les inspecteurs sont au nombre de trois, et que leurs visites, pour produire des résultats efficaces, doivent être aussi fréquentes que possible. b) Cette augmentation est justifiée par une note jointe aux annexes sub n° 4. c) Il sera probablement nécessaire d'augmenter ultérieurement le crédit proposé à l'article 95. Le Gouvernement, en cherchant à faire améliorer la position pécuniaire des professeurs attachés aux établissements communaux subventionnés par le trésor, a fait espérer aux administrations communales que l'État interviendrait pour une part dans ce surcroît de dépenses. L'affaire n'est pas encore complètement instruite. d) Le crédit de 17,000 francs, voté dans le Budget de 1859, ne sera pas suffisant pour faire face aux dépenses de la surveillance du concours général, tel qu'il a été organisé postérieurement au vote du Budget de 1859. L'administration sera donc obligée de demander un crédit supplémentaire de 5,000 francs; elle propose dans le Budget de 1860 la même augmentation, dont la nécessité est permanente. e) Le crédit a été diminué de 500 francs, montant de l'indemnité accordée à un ancien professeur décédé.
18,100	»	18,100	18,100	»	»	
9,000	»	9,000	7,000	a) 2,000	»	
47,420	»	47,420	47,420	»	»	
357,994	»	357,994	346,494	b) 11,500	»	
2,800	»	2,800	2,800	»	»	
268,200	»	268,200	268,200	»	»	
45,000	»	45,000	45,000	»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
107,000	»	c) 107,000	107,000	»	»	
22,000	»	22,000	17,000	d) 5,000	»	e) 500
»	12,298	12,298	12,798	»	e) 500	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
»	»	»	5,000	»	3,000	
»	»	»	4,000	»	4,000	
908,514	12,298	920,812	909,812	18,500	7,500	e) Le crédit a été diminué de 500 francs, montant de l'indemnité accordée à un ancien professeur décédé.
AUGMENTATION. . . . fr.				11,000		
34,000	»	34,000	34,000	»	»	
66,820	1,100	67,920	67,920	»	»	
»	3,500	3,500	3,500	»	»	
100,820	4,600	105,420	105,420	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA les dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
	a.	Dépenses variables de l'inspection ; frais d'administration ; commission centrale. fr. 95,600 »
	b.	Matériel de l'école normale de l'enseignement moyen du degré inférieur . . . 2,100 »
	c.	Matériel et dépenses diverses des écoles normales primaires de l'État ; écoles normales adoptées 125,800 »
	d.	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale ; subsides aux communes. 1,352,189 40
101	e.	Maisons d'école ; constructions, réparations et ameublement 150,000 »
	f.	Encouragements, subsides et achat de livres pour les bibliothèques des conférences trimestrielles d'instituteurs ; récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions ; subsides aux caisses provinciales de prévoyance ; encouragements aux recueils périodiques concernant l'instruction primaire ; subsides pour la publication d'ouvrages destinés à répandre l'instruction primaire ; secours à d'anciens instituteurs (art. 54 du règlement du 10 décembre 1852) ; frais des conférences agricoles des instituteurs primaires 45,000 »
	g.	Subsides à des établissements spéciaux (salles d'asile et d'écoles d'adultes) . . . 25,000 »
102	»	Subsides en faveur d'établissements de sourds-muets et d'aveugles
		TOTAL DU CHAPITRE XVII. fr.
CHAPITRE XVIII.		
LETTRES ET SCIENCES.		
	a.	Subsides et encouragements ; souscriptions, voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques ; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale ; sociétés littéraires et scientifiques ; dépenses diverses ; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés fr. 68,000 »
	b.	Subsides aux dames veuves Weustenraad, Van Ryswyck, Vankerekhoven et Gaucet . 2,400 »
	c.	Subsides à des élèves de l'enseignement supérieur libre. 2,100 »
103	d.	Prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851 5,000 »
	e.	Publication des chroniques belges inédites ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes concernant l'histoire de la Belgique 10,000 »
	f.	Publication des documents rapportés d'Espagne 4,000 »
	g.	Exécution d'une description géographique et historique du royaume de Belgique. . 6,000 »
104	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique . . . 40,000 »
	b.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays 5,000 »
105	»	Observatoire royal ; personnel ; salaire des gens de service
106	»	— frais de matériel ; acquisition d'instruments ; impressions.
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
100,820 »	4,600 »	105,420 »	105,420 »	»	»	
1,773,080 40	»	a) 1,773,689 49	1,773,689 49	»	»	a) Il sera peut-être nécessaire de demander une augmentation pour le service annuel ordinaire de l'instruction primaire; l'administration ne pourra être fixée à cet égard qu'après qu'elle aura reçu de MM. les Gouverneurs les tableaux d'évaluation des ressources et des besoins de ce service pour l'exercice 1860.
16,000 »	»	16,000 »	16,000 »	»	»	
1,800,500 40	4,600 »	1,805,100 40	1,805,100 40	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
85,100 »	12,400 »	97,500 »	100,200 »	»	b) 2,700 »	b) Voir la note explicative, annexe n° 2.
40,000 »	5,000 »	45,000 »	45,000 »	»	»	
18,020 »	»	18,020 »	18,020 »	»	»	
7,500 »	»	7,500 »	6,200 »	c) 1,300 »	»	c) Voir la note explicative, annexe n° 3.
150,620 »	17,400 »	168,020 »	169,420 »	1,300 »	2,700 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
407	"	Bibliothèque royale; personnel	
408	"	— frais de fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général	
409	"	— matériel et acquisitions	
410	"	Musée royal d'histoire naturelle; personnel	
411	"	— — matériel et acquisitions	
412	"	Subside à l'association des Bollandistes, pour la publication des <i>Acta Sanctorum</i>	
413	"	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classement des archives espagnoles; bureau de paléographie	
414	"	Idem; matériel	
415	"	Archives de l'État dans les provinces; personnel	
	a.	Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives	fr. 7,000 »
416	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir du gouvernement autrichien; frais de classement, de copie, de transport, etc.	10,000 »
417	"	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État	
418	"	Bureau de la librairie; personnel	
419	"	— — matériel	
		TOTAL DU CHAPITRE XVIII.	fr.
		CHAPITRE XIX.	
		BEAUX-ARTS.	
	a.	Subsides à de jeunes artistes, pour les aider dans leurs études	fr. 12,000 »
	b.	Encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages dans le pays et à l'étranger, pour les aider à développer leur talent; missions dans l'intérêt des arts; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin, ou aux familles d'artistes décédés	10,000 »
	c.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles; aux publications relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt historique ou archéologique, etc.	20,000 »
	d.	Subsides aux sociétés musicales, aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc.	10,000 »
120	e.	Encouragements à l'art dramatique (littéraire et musical)	18,000 »
	f.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants, ou dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides à des administrations pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art	46,000 »
	g.	Encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés (c	30,000 »
	h.	Académies et écoles des beaux-arts autres que l'Académie d'Anvers	46,500 »
	i.	Encouragements pour la composition musicale, la peinture, la sculpture, l'architecture et la gravure; pensions des lauréats.	15,000 »
	j.	Frais relatifs aux grands concours; dépenses diverses	6,000 »
		A REPORTER.	fr.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT Alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
130,020	17,400	168,020	169,420	1,300	2,700	
27,360	"	27,360	27,360	"	"	
"	6,000	6,000	6,000	"	"	
33,320	"	33,320	33,320	"	"	
10,220	"	10,220	10,220	"	"	
7,000	"	7,000	7,000	"	"	
"	6,000	6,000	6,000	"	"	
33,630	1,800	37,430	37,430	"	"	
3,300	1,000	4,300	4,300	"	"	
20,200	"	20,200	20,200	"	"	
7,000	10,000	17,000	17,000	"	"	
"	3,000	3,000	3,000	"	"	
6,920	"	a) 6,920	6,920	"	"	a) Voir la note explicative, annexe n° 7.
3,000	"	3,000	3,000	"	"	
304,790	43,200	349,990	351,390	1,500	2,700	
DIMINUTION. . . . fr.				1,400		
213,500	"	213,500	165,500	b) 48,000	"	b) Voir la note explicative n° 8.
213,500	"	213,500	165,500	48,000	"	c) Voir la note explicative n° 9.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
121	"	Académie royale d'Anvers
122	"	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province de Brabant et de la ville de Bruxelles, à couvrir les dépenses, tant du personnel que du matériel
123	"	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville de Liège, à couvrir les dépenses, tant du personnel que du matériel.
124	"	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel
125	"	— — matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue
126	"	Musée royal d'armures et d'antiquités; personnel.
127	"	— — matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue
128	"	Entretien du monument de la place des Martyrs, des jardins et des arbustes; salaires des gardiens.
129	"	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables.
130	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; travaux à faire pour la restauration et la conservation de l'ancien phare de Nieuport fr. 44,000 "
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique. 6,000 "
131	"	Commission royale des monuments; personnel; frais de copie.
132	"	— — frais de déplacement des membres, du secrétaire, des dessinateurs, etc.; frais de bureau, entretien des locaux, bibliothèque, etc.
"	"	Exposition générale des beaux-arts (pour mémoire) c)
		TOTAL DU CHAPITRE XIX. fr.
CHAPITRE XX.		
SERVICE DE SANTÉ.		
133	"	Frais de route et de séjour pour l'inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes; personnel, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection
134	"	Frais des commissions médicales provinciales; police sanitaire et service des épidémies.
135	"	Encouragements à la vaccine; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études; 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; subsides aux communes en cas d'épidémies; impressions et dépenses imprévues.
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION	
213,500	»	213,500	165,500	48,000	»	
31,750	»	31,750	31,750	»	»	
50,540	»	50,540	50,540	»	»	
27,000	»	27,000	24,300	a) 2,640	»	c) Voir la note explicative, annexe n° 10
8,240	»	8,240	8,240	»	»	
23,400	»	23,400	23,400	»	»	
4,900	»	4,900	4,900	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
2,000	1,000	3,000	2,000	b) 1,000	»	b) Il est nécessaire d'augmenter pour 1860, d'une somme de 1,000 francs, le crédit relatif à l'entretien du monument de la place des Martyrs, comme charge extraordinaire et temporaire, afin de pouvoir opérer le ramaniement du dallage de la cour intérieure du monument. Ce travail, devenu indispensable, entraînera une dépense qu'il est complètement impossible de couvrir au moyen des ressources actuelles.
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
2,100	»	2,100	2,100	»	»	
5,400	»	5,400	5,400	»	»	
»	»	»	»	»	»	c) Voir la note explicative, annexe n° 11
436,650	1,000	437,650	385,990	51,640	»	
AUGMENTATION . . . fr.				51,640		
»	12,000	12,000	12,000	»	»	
45,000	»	45,000	45,000	»	»	
26,500	»	26,500	26,500	»	»	
71,500	12,000	83,500	85,500	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT.	fr.
136	»	Académie royale de médecine	
	a.	Jetons de présence des membres du conseil supérieur d'hygiène publique	fr. 1,600 »
	b.	Frais de route et de séjour	400 »
137	c.	Traitement du secrétaire du conseil	1,200 »
	d.	Frais de bureau du conseil supérieur.	500 »
	e.	Frais de publication des travaux du conseil supérieur et des comités locaux de salu- brité	500 »
		TOTAL DU CHAPITRE XX.	fr.
		CHAPITRE XXI.	
		EAUX DE SPA.	
138	»	Traitement du commissaire du Gouvernement près de la société concessionnaire des jeux de Spa.	
		TOTAL DU CHAPITRE XXI.	fr.
		CHAPITRE XXII.	
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.	
139	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	
		TOTAL DU CHAPITRE XXII.	fr.
		CHAPITRE XXIII.	
140	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget	
		TOTAL DU CHAPITRE XXIII.	fr.

DE L'INTERIEUR. POUR L'EXERCICE 1860.

CREDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1860.			CREDIT alloue POUR L'EXERCICE 1859	DIFFÉRENCES.		Observations
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinares et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION	
71,300 »	12,000 »	83,300 »	83,300 »	»		
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»		
4,200 »	»	4,200 »	4,200 »		»	
95,500 »	12,000 »	107,500 »	107,500 »	»	»	
Différence			fr	»		
a) 5,000 »		5,000 »	20,000 »	»	15,000 »	
5,000 »	»	5,000 »	20,000 »	»	15,000 »	
Diminution			fr	15,000 »		
»	10,394 16	10,394 16	10,394 16	»	»	
»	10,394 16	10,394 16	10,394 16	»	»	
Différence			fr	»		
9,900 »	»	9,900 »	9,900 »	»	»	
9,900 »	»	9,900 »	9,900 »	»	»	
Différence.			fr	»		

a) Par suite de la convention conclue avec la société concessionnaire des jeux de Spa, le subside de 20,000 francs disparaît du Budget. Mais il y a lieu de porter 5,000 francs pour le traitement du commissaire que le Gouvernement s'est réservé la faculté de nommer près de ladite société.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
Récapitulation.		
I.	20	Administration centrale
II.	ib.	Pensions et secours.
III.	ib.	Statistique générale.
IV.	22	Frais de l'administration dans les provinces
V.	26	— dans les arrondissements
VI.	ib.	Milice
VII.	28	Garde civique.
VIII.	ib.	Fêtes nationales
IX.	ib.	Récompenses honorifiques et pécuniaires
X.	ib.	Légion d'honneur et Croix de fer
XI.	30	Agriculture
XII.	32	Voirie vicinale
XIII.	ib.	Industrie
XIV.	34	Poids et mesures
XV.	ib.	Instruction publique. — Enseignement supérieur
XVI.	36	— — — moyen
XVII.	ib.	— — — primaire
XVIII.	38	Lettres et sciences
XIX.	40	Beaux-arts
XX.	42	Service de santé.
XXI.	44	Eaux de Spa
XXII.	ib.	Traitements de disponibilité
XXIII.	ib.	Dépenses imprévues.
		TOTAUX. fr.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
283,810 »	»	283,810 »	283,810 »	»	»	
31,508 »	5,000 »	36,508 »	36,508 »	»	»	
14,300 »	»	14,300 »	14,300 »	»	»	
951,067 »	6,150 »	957,217 »	957,217 »	»	»	
289,300 »	765 »	290,265 »	290,265 »	»	»	
63,100 »	»	63,100 »	63,100 »	»	»	
45,000 »	»	45,000 »	20,000 »	25,000 »	»	
40,000 »	»	40,000 »	40,000 »	»	»	
8,000 »	»	8,000 »	8,000 »	»	»	
»	222,000 »	222,000 »	222,000 »	»	»	
741,130 »	102,200 »	843,330 »	843,330 »	»	»	
708,000 »	9,700 »	717,700 »	717,700 »	»	»	
132,040 »	65,000 »	197,040 »	197,040 »	»	»	
73,400 »	»	73,400 »	73,400 »	»	»	
919,370 »	12,550 »	931,920 »	932,320 »	»	400 »	
908,514 »	12,298 »	920,812 »	909,812 »	11,000 »	»	
1,890,509 49	4,600 »	1,895,109 49	1,895,109 49	»	»	
304,790 »	45,200 »	349,990 »	351,390 »	»	1,400 »	
436,630 »	1,000 »	437,630 »	385,990 »	51,640 »	»	
93,300 »	12,000 »	107,500 »	107,500 »	»	»	
5,000 »	»	5,000 »	20,000 »	»	15,000 »	
»	10,594 16	10,594 16	10,594 16	»	»	
9,900 »	»	9,900 »	9,900 »	»	»	
7,935,088 49	509,057 16	8,444,145 65	8,373,303 65	87,640 »	16,800 »	
AUGMENTATION. fr.				70,840 »		

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 1.

État nominatif des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Le baron Vandenbroucke de Terbeeq.	François-Ignace-Henri . .	17 janvier 1790.	Commissaire de l'arrondissem ^t de Termonde.
2	Herssens	Jean-Baptiste	15 mai 1792.	Vérificateur des poids et mesures de Termonde.
3	Tielemans	François-Martin	12 novem. 1789.	Vérificateur des poids et mesures de Louvain .
4	Mertens.	François-Henri	6 août 1796.	Professeur à l'athénée d'Anvers
5	Bulo.	Pierre-Joseph-César. . . .	22 mai 1796.	Id.
6	Crahay	François-Joseph	29 mars 1793.	Chef de division au Gouvernement provincial du Limbourg.
7	Devinck.	Louis-Joseph	15 février 1786.	Membre de la députation permanente d'Anvers.
8	Taymans	Jean-Baptiste	17 février 1792.	Feutier au gouvernement provincial du Brabant.
9	Boucon.	Louis-Étienne.	22 juillet 1798.	Chef de bureau au gouvernement provincial du Luxembourg.
10	Rassmann	Georges-Guillaume	31 mars 1781.	Professeur ordinaire à l'université de Gand .
11	Magnée.	Servais-Auguste-Lambert .	21 février 1799.	2 ^{me} commis à l'administration provinciale de Liège.
12	Morren	Ch.-François-Antoine . . .	3 mars 1807.	Professeur à l'université de Liège

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1860.

de l'Intérieur, admis à la pension du 1^{er} janvier au 31 décembre 1858.

NOMBRE d'années DE SERVICE.	TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations.
Ans. Mois. 30 0	4,200 "	1,070 "	Âge avancé	21 avril 1858.	
34 1	2,210 "	1,158 "	Id.	Id.	
26 8	2,000 "	820 "	Infirmités	Id.	
20 "	2,260 "	424 "	Id.	26 mai 1858.	Il jouit d'une pension de 698 francs, dont 424 francs sont payés par le trésor public, et 274 par la caisse de retraite de la ville d'Anvers.
20 4	2,845 "	551 "	Id.	Id.	Il jouit d'une pension de 839 francs, dont 531 francs sont payés par le trésor public, et 308 par la même caisse.
45 11	5,120 "	2,080 "	Âge avancé	31 juillet 1858.	
21 8	3,000 "	990 "	Id.	Id.	
51 6	756 "	366 "	Id.	21 août 1858.	
54 1	1,973 "	1,034 "	Infirmités	27 septembre 1858.	
" "	" "	5,000 "	Éméritat	30 novembre 1858.	
58 6	1,276 "	755 "	Infirmités	7 décembre 1858.	
22 10	6,000 "	4,115 "	Éméritat	15 id.	
TOTAL des 12 pensions. . .		19,252 "			

Il y avait, au 1^{er} janvier 1858, 141 pensions à servir, montant à fr. 181,471 "

12 pensions ont été accordées pendant l'année 1858, montant à fr. 19,252 "

8 — se sont éteintes pendant la même année 13,722 "

La somme des pensions accordées dépasse celle des pensions éteintes de fr. 5,530 "

De manière qu'au 1^{er} janvier 1859 il y avait à servir 145 pensions, montant à 187,001 "

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 2.

TIR NATIONAL.

Bien que chaque membre de la Chambre des Représentants ait reçu, au début de la session, une notice complète sur *le tir national* qui a eu lieu l'année dernière, à l'époque des fêtes nationales, on croit devoir reproduire à l'appui du crédit demandé pour l'exercice 1860, la partie la plus essentielle de cette notice, qui lui servira de justification.

« C'était une bien vieille coutume du pays que ces jeux où les tireurs s'exer-
» çaient à frapper un but offert à leur coup d'œil et à leur adresse. Dès le
» XII^m siècle, nos provinces comptaient de nombreuses confréries bourgeoises
» d'arbalétriers, qui suivaient en guerre leurs ducs ou leurs comtes et auxquelles
» était confiée la garde des villes. Plus tard, lorsque l'arc des archers anglais
» eut, à Crécy et à Poitiers, montré la supériorité de cette arme sur l'arbalète des
» Génois, de Doria et de Grimaldi, des confréries d'archers se créèrent dans la
» plupart de nos cités et formèrent, avec la grande guilde des arbalétriers, ces
» divers serments dont il est si souvent question dans nos annales. Les souverains
» du pays prenaient part aux jeux de ces sociétés, et plus d'un, dans les solen-
» nités publiques, abattit l'oiseau réservé au coup d'honneur. Ces sociétés se sont
» perpétuées jusqu'à nos jours dans des conditions diverses. Les compagnies
» d'arbalétriers et d'archers ont toujours eu une part dans le programme de nos
» fêtes nationales.

» Vers la fin du XIV^m siècle, on pouvait prévoir que l'arc ou l'arbalète auraient
» bientôt fait leur temps. L'emploi de la poudre à canon, si fatal à la chevalerie,
» malgré l'informe et pesante artillerie dont on faisait alors usage, amena, à cause
» même des difficultés que présentait la nouvelle arme, l'invention de l'*arcobusio*,
» qui changea tout l'art de la guerre.

» L'arquebuse ne s'introduisit pas rapidement dans les armées permanentes,
» dont l'expédition de Naples sous Charles VIII détermina la première grande
» organisation; mais elle commençait à être employée dans nos provinces. Des
» confréries ou guildes d'arquebusiers s'y organisèrent longtemps avant que
» Bayard, si l'on en croit le *bon serviteur*, déplorât, comme par un pressentiment,
» l'invention de ces misérables *friquenelles* dont un homme de cœur ne peut se
» défendre.

» La première de ces guildes fut instituée en 1477 par la commune de Bruxelles,
» qui, aidée des métiers, renversa pour un moment l'autorité oppressive et oligar-
» chique des lignages. Marie de Bourgogne, à son avènement, confirma l'exis-
» tence de cette guildes, qui se maintint malgré la réaction dont Maximilien fut
» l'instrument. Les fossés de la ville, où depuis la rue Saint-Christophe a été
» bâtie, furent donnés à la guildes pour lui servir de champ de tir; une allocation

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1860.

» annuelle était accordée pour achat de poudre. Ces sociétés se propagèrent dans
» nos diverses provinces et, en adoptant les améliorations successives dont les
» armes à feu furent l'objet, passant de l'arquebuse au mousquet, du mousquet
» au fusil, du fusil à la carabine, gardèrent le nom de compagnies d'arquebusiers.

» L'idée a été heureuse de conserver cette vieille tradition du pays, en la faisant
» sortir du cadre trop restreint où elle s'était jusqu'ici renfermée. Produit des
» associations particulières sans lien entre elles, abandonnés pour ainsi dire aux
» caprices des circonstances, ne développant le sentiment d'émulation que parmi
» de petits groupes d'hommes réunis presque sans autre vue qu'un agréable di-
» vertissement, les tirs n'offraient pas l'intérêt ou les avantages qu'on pouvait en
» espérer. Il fallait, pour donner à ces jeux plus d'attrait et en faire l'objet de plus
» de sollicitude, stimuler la bonne volonté de tous, en la dirigeant vers un but
» commun, en élevant tous ces exercices particuliers, par leur réunion, à la hau-
» teur d'une institution.

» Nos fêtes nationales ont fourni le moyen de mettre à exécution cette pensée,
» et le succès dont ce premier essai a été couronné permet d'espérer le retour
» périodique de ces intéressants concours, qui peuvent prendre des proportions
» considérables.

» On sait ce qu'est devenue en Suisse l'institution du tir fédéral. La première
» tentative, bien qu'encore modeste dans ses conditions, eut le bonheur de réussir
» et devint le point de départ d'un élan général qui n'a fait que s'accroître jusqu'ici.
» Le tir fédéral est la grande fête de la Suisse, la seule fête nationale qu'elle
» célèbre. De tous les cantons helvétiques arrivent dans l'une des villes où le con-
» cours a lieu tous les deux ans, les citoyens armés de leurs fidèles carabines.
» Là Glaris coudoie Genève, le vieux canton de Guillaume Tell, Uri, tend la
» main à Berne la patricienne, Zurich s'assied à côté de Fribourg. Dans ces
» grandes journées des tirs, le cœur de chaque Suisse bat à l'unisson du plus vil
» patriotisme; la vraie confédération, l'unité helvétique, s'établit et s'organise au
» champ d'exercice par ces rapports de bienveillance mutuelle qui y naissent
» entre citoyens de tous les cantons.

» Cette institution, qui a sa base dans les nombreux tirs cantonaux ou particu-
» liers, s'est si bien implantée dans les mœurs de la Suisse, que chacun s'ingénie
» à chercher, dans les produits de son industrie, le meilleur et le plus beau pré-
» sent qui puisse être offert pour les prix au tir fédéral. Les femmes elles-mêmes
» y apportent un grand zèle et ne sont pas les dernières à montrer l'intérêt
» qu'elles y prennent. Les frais de ces solennités sont couverts par les subsides
» que donne la cité où s'établit le tir, par les contributions volontaires que chacun
» s'impose; et ce n'est pas seulement les citoyens résidant dans la confédération
» qui veulent concourir par leurs dons à l'organisation de ces fêtes publiques.

» Les Suisses qui vivent à l'étranger se souviennent ces jours-là, mieux encore
» que dans d'autres jours, qu'ils ont une commune patrie. Ils n'auraient garde
» d'oublier le tir fédéral, et centralisent entre eux les présents qu'ils envoient
» libéralement pour participer, malgré leur éloignement, à cette solennité. Lors
» du dernier tir fédéral, à Berne, le comité directeur voyait, non sans orgueil
» national, parmi les dons nombreux qu'ils avaient reçus de leurs compatriotes à
» l'étranger, les riches envois, arrivés à point nommé, que les Suisses établis en
» Californie et en Australie avaient faits pour le tir.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

» Il y a quelque chose de grand et de touchant à la fois dans l'union des esprits
» et des cœurs manifestée par cette expression d'un sentiment patriotique que la
» distance, que des intérêts nouveaux n'affaiblissent pas, et qui s'éveille chez tout
» un peuple quand une fête publique lui rappelle son existence nationale.

» Le dernier tir fédéral à Berne a duré dix jours; il y avait sur une seule ligne
» 68 cibles à volonté, pour carabines de précision, à une distance de 185 mètres,
» et 10 cibles, pour carabines de guerre, à 385 mètres. Des milliers de tireurs se
» renouvelaient tous les jours, et il a été distribué des prix pour une valeur de
» plus de deux cent cinquante mille francs en dons de tous genres.

» On avait construit une cantine où trois à quatre mille personnes se plaçaient
» aux tables du dîner, et le soir, quand les tirs avaient cessé, on se réunissait
» dans le même local pour entendre d'excellente musique alternée de chants et de
» chœurs. Il est difficile de se faire une idée de la singularité et de l'intérêt de ce
» spectacle. Le plus grand ordre et l'urbanité la plus parfaite n'ont cessé de régner
» dans ces immenses réunions.

» Notre tir n'en est encore qu'à ses commencements, on ne peut pas prévoir ce
» qu'il lui sera donné de devenir; mais si c'est trop présumer peut-être que d'es-
» pérer qu'il atteigne aux proportions du tir fédéral, l'exemple de la Suisse n'est
» pas moins un heureux encouragement. La pensée de l'établissement d'un tir
» national est bonne et doit produire des fruits. La réunion à Bruxelles, pendant
» nos solennités, d'un grand nombre de citoyens appartenant à la garde civique,
» à l'armée, à des sociétés particulières, et qui tous sentent leurs cœurs vibrer aux
» noms du Roi et de la patrie, les rapports bienveillants et sympathiques qui
» tendront à s'établir entre ces diverses classes, les encouragements donnés par le
» Roi et les Princes à une généreuse émulation, tout semble favorable à l'institu-
» tion du tir national, que tous ceux qui ont pris part au dernier exercice semblent
» appeler de leurs vœux les plus vifs.

» Mais le tir national n'acquerrait pas l'importance qu'il doit avoir, s'il n'était,
» en quelque sorte, le couronnement de tirs particuliers organisés dans la plupart
» des localités de nos provinces. Il faut que ces tirs particuliers, formés par l'ini-
» tiative des amateurs, soient favorisés par les administrations communales qui
» facilitent l'établissement de champs d'exercice là où il n'en existe pas. Quelques
» légers subsides alloués à titre de prix par les administrations provinciales et
» grossis par les communes qui voudront aider à la création de ces tirs, par les
» contributions volontaires des amateurs eux-mêmes, par les dons que ceux qui
» s'intéressent au développement de cette institution, pourront libéralement ac-
» corder, appelleront sur le champ d'exercice de nombreux tireurs, dont l'adresse
» viendra tenter la fortune au grand tir national. Il faut si peu de chose pour
» exciter l'élan, lorsque les volontés sont bien disposées.

» Un résultat de l'ordre économique serait atteint par cette institution. La
» commande considérable des armes de précision, par suite de l'établissement
» des tirs particuliers, réagirait nécessairement sur la fabrication de ces armes et
» exciterait parmi les fabricants et les ouvriers une utile émulation qui ajouterait
» encore, chez l'étranger, à la renommée de nos produits dans cette importante
» industrie, et par conséquent à la richesse du pays.

» Quoi qu'il en soit de ces vues qui rentrent, nous l'avouons, dans les futurs
» contingents, l'essai du tir national a réussi au delà de toutes les espérances.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1860.

» Il est intéressant de connaître les détails de ce premier essai. Nous avons
» réuni les divers documents qui s'y rapportent et les constatations officielles des
» effets des tirs. Nous les reproduirons ici dans leur ordre.

» Le local de la Société des carabiniers de Bruxelles situé hors la porte de
» Louvain, près du viaduc de la voie ferrée qui raccorde le chemin de fer de l'État
» avec celui du Luxembourg, fut préparé pour recevoir les tireurs. Sept cibles
» y furent placées par les soins de la commission directrice.

» Le 24 septembre, deuxième journée de nos fêtes nationales, la garde civique
» de Bruxelles, les sociétés d'arquebusiers et de carabiniers et les tireurs des
» régiments de la garnison se réunirent entre la porte de Laeken et le bassin de
» l'Entrepôt. Bientôt les convois successifs amenèrent les nombreux tireurs qui
» venaient des provinces prendre part à cette fête militaire. A chaque instant des
» détachements nouveaux venaient grossir la masse énorme de ces hommes armés.

» Le cortège s'est organisé et s'est mis en marche à onze heures et demie; on
» remarquait la bonne tenue et l'entrain de tous ces corps.

» Une foule immense couvrait le boulevard du Jardin Botanique et formait la
» haie dans la rue Neuve, la place de la Monnaie, les rues des Fripiers, du
» Marché-aux-Herbes, de la Madeleine, de la Montagne de la Cour, la place
» Royale, la place des Palais, les rues Ducale, de la Loi et de Louvain, qu'a tra-
» versées le cortège.

» Un corps de musique de la garde civique ouvrait la marche. Venaient ensuite
» la commission directrice, suivie des officiers sans troupe inscrits pour le tir, puis
» le lieutenant général commandant supérieur de la garde civique de Bruxelles
» et son état-major, les chasseurs-éclaireurs, les détachements des légions et les
» artilleurs, les sapeurs-pompiers de diverses communes, etc.

» Après la garde civique s'avançaient des officiers de l'armée et des détache-
» ments de sous-officiers ⁽¹⁾ de chaque régiment. Les arquebusiers et carabiniers,
» venus de tous les points du pays, fermaient la marche. Le cortège s'est rendu,
» au milieu d'une immense affluence, au local des tirs. Après s'être massés dans
» leurs positions respectives, les divers corps de tireurs ont commencé les prépa-
» ratifs, d'après le programme.

» Les tirs ont duré plusieurs jours consécutifs et ont donné les résultats géné-
» raux qui indiquent des faits curieux et intéressants sur les effets des tirs, et
» serviront d'utiles renseignements pour les grands tirs qui probablement se
» renouvelleront par la suite.

» La présence du Roi et des Princes à la distribution des prix, est, comme le
» disait le président de la commission, une preuve de l'intérêt que réclame cette
» institution destinée à acquérir une importance de plus en plus grande dans
» l'avenir, et à resserrer les liens qui doivent exister entre tous les Belges, en
» réunissant, chaque année dans un même champ de tir, les amateurs de la bour-
» geoisie, de la garde civique et de l'armée. »

(1) Les régiments d'infanterie et du génie ont été autorisés plus tard à y envoyer des détache-
ments de caporaux et soldats.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DU TIR.

DÉSIGNATION des TIREURS.	Nombre de TIREURS.	Nombre DE BALLES tirées.	Nombre DE BALLES qui ont atteint la cible.	Nombre DE POINTS obtenus.	Nombre de BLANCS.	Moyenne p. ‰ DES BALLES qui ont atteint la cible.	Nombre DE POINTS par balle.
Garde civique.							
Fusils non rayés	2,220	11,100	1,115	12,550	50	10 p. ‰	1 ¹⁵ / ₁₀₀
Artilleurs.							
Mousquetons	200	1,000	920	2,600	10	22 —	2 ⁶⁴ / ₁₀₀
Armée.							
Fusils rayés	584	1,920	554	6,250	55	28 —	5 ²⁵ / ₁₀₀
Carabines à tige	78	590	150	1,625	10	35 —	4 ¹⁷ / ₁₀₀
Fusils non rayés	156	780	122	1,585	11	16 —	1 ⁷⁷ / ₁₀₀
Armes de précision.							
Cible fixe	254	2,540	2,257	58,010	410	88 —	14 ²⁶ / ₁₀₀
Cible à volonté	240	7,950	"	"	1,880	24 —	de blancs sur les coups tirés, soit un blanc sur 4 balles tirées
Total général de tout le tir.	5,552	25,000	4,578	"	2,416	"	

Toutes les armes, sauf l'artillerie de la garde civique armée de mousquetons, ont tiré dans les mêmes conditions, à cent mètres de distance : le temps et les locaux ont manqué pour en offrir une aux armes de guerre qui fût plus en rapport avec leur portée.

C'est une nécessité à laquelle il faudra pourvoir dans l'avenir, pour que l'institution du tir atteigne son but.

Les Départements de la Guerre et de l'Intérieur qui, dès le premier moment, ont reconnu l'insuffisance sous ce rapport du seul local dont ils aient pu disposer, ont cherché si, à proximité de Bruxelles, il ne se trouverait pas un emplacement, un terrain assez vaste pour qu'on pût tirer à une distance même de plusieurs centaines de mètres, sans aucun danger pour personne, et sans devoir consacrer à des travaux d'appropriation une notable partie de la somme destinée au tir. Ils ont en vue un emplacement qui réunit heureusement toutes ces conditions, de manière que l'on pourra affecter presque intégralement à des prix les fonds qui seraient votés pour l'établissement du tir national, et qui ne sont guère supérieurs à ceux qui ont été dépensés pour le tir de 1858.

Peut-être faudra-t-il, au moyen de légers subsides prélevés sur ces fonds, aider à l'établissement de tirs dans les villes où la garde civique est active, afin de mettre les gardes en mesure de prendre part au tir national.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1860.

ANNEXE N° 3.

INDUSTRIE.

Le chiffre total de l'allocation du chapitre XIII (*industrie*) est au projet de Budget de 1860, ce qu'il était au Budget de 1859. Mais il subit dans les détails différentes modifications que nous allons indiquer brièvement en les justifiant.

ART. 67. — *Frais du conseil supérieur de l'industrie, etc.*

L'augmentation de 3,400 francs que subit cet article est occasionnée et justifiée par l'institution d'un conseil supérieur de l'industrie et du commerce.

L'utilité d'un conseil semblable ne saurait être contestée. Il est dans les vœux de tous ceux qui s'occupent de ces deux grandes branches de la richesse publique, et il forme en quelque sorte le complément obligé de l'organisation des Chambres de commerce, qui ont si bien senti la nécessité d'avoir un centre commun, qu'elles ont voulu le créer en dehors de l'action du Gouvernement.

Les frais du conseil supérieur de l'industrie ont été calculés d'après ceux du conseil supérieur de l'agriculture.

Le comité consultatif des affaires de l'industrie cesserait d'exister en présence du conseil supérieur. Celles de ses attributions que celui-ci ne pourrait remplir seraient réparties entre l'inspecteur de l'industrie et le rédacteur du recueil des brevets (voir article 71).

ART. 68. — *Enseignement industriel.*

L'allocation de cet article est augmentée d'une somme de 7,150 francs. Ce supplément de crédit est destiné à pourvoir aux dépenses nouvelles auxquelles doit donner lieu l'organisation définitive de l'*Institut commercial d'Anvers* et à venir en aide aux conseils communaux qui ont établi ou se proposent d'établir un enseignement spécial dans l'intérêt des classes ouvrières.

Jusqu'ici l'institut d'Anvers, dont l'expérience a démontré la haute utilité, a été dirigé par une commission composée d'hommes honorables et dévoués, mais absorbés par beaucoup d'autres travaux. Cette situation provisoire ne saurait être maintenue plus longtemps sans danger pour une institution dont le pays est en droit d'attendre d'heureux fruits.

Un directeur effectif, responsable de sa gestion, exerçant une action et une surveillance journalière sur l'ensemble et sur tous les services, doit nécessairement être placé à la tête de l'Institut. D'autres réformes indispensables au succès des études ne peuvent plus être ajournées.

Il est bon aussi que l'administration puisse venir en aide aux communes qui consentent à faire des sacrifices pour fournir à la classe ouvrière des sources d'instruction spéciale qui lui font défaut.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

Il est bien entendu que, par son caractère et sa destination, cet enseignement ne peut pas faire double emploi avec celui qui existe en vertu de la loi et que le Gouvernement n'y doit intervenir que par voie de subsides et de concert avec les autorités locales. Restreinte dans ces limites, l'action de l'administration constitue à coup sûr pour l'industrie l'un des moyens d'encouragement les plus efficaces et les moins contestables au point de vue de la science économique.

ART. 69. — *Achat de modèles, etc.*

L'allocation de cet article subit une réduction de 5,550 francs; cette diminution doit porter principalement sur la partie du crédit qui est destinée à des encouragements directs accordés à des particuliers, n'importe à quel titre.

ART. 70. — *Subsides aux ateliers d'apprentissage, etc.*

Ce crédit subit une réduction de 5,000 francs. Cette diminution peut se faire sans nuire à la marche régulière de ces utiles institutions.

ART. 71. — *Frais de rédaction et de publication du Recueil officiel des brevets.*

Le libellé seul de l'article est modifié, rien n'est changé au chiffre de l'allocation. Quelques explications sont nécessaires pour justifier la modification proposée.

Jusqu'ici le travail préparatoire, nécessaire pour la publication des brevets, a été fait par le comité consultatif des affaires industrielles et notamment par le secrétaire de ce comité. Ce travail, fort long et très-ardu, puisqu'il s'agit en effet de rédiger à peu près à nouveau les spécifications de 1500 à 1600 brevets par an, ne pourra plus être accompli par ce comité qui, par suite de l'organisation du conseil supérieur de l'industrie, doit être supprimé. Il devra donc l'être exclusivement par le secrétaire du comité, qui deviendrait aussi le rédacteur du *Recueil officiel* des brevets. La rémunération de cet agent, prélevée jusqu'ici sur l'allocation de l'article 67, serait à l'avenir imputée sur celle de l'article 70, qui, par suite d'économies réalisées, notamment par l'adoption d'un nouveau mode de classement et de publication des brevets, donnerait de quoi subvenir à cette dépense.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1860.

ANNEXE N° 4.

CHAPITRE XVI, ARTICLES 88 ET 90.

Le Budget de 1859 comprend au chapitre XVI, article 87 litt. *b*, un crédit supplémentaire de 46,494 francs, destiné à élever à un *minimum* de 700 francs par part, le minerval attribué aux membres du personnel enseignant des athénées royaux d'Arlon, de Hasselt, de Bruges, de Mons, de Namur et de Tournay, et à assurer, dans tous les athénées, une part entière aux professeurs de flamand, et une demi-part aux professeurs d'anglais et d'allemand, ces fonctionnaires n'ayant aujourd'hui respectivement qu'un tiers de part. Le chiffre de ce crédit a été établi d'après le taux moyen des parts reçues de 1852 à 1856, par les professeurs dans chaque athénée.

En suivant la voie qui avait mené à déterminer le crédit, rien n'était plus simple que la répartition à en faire : on tenait compte à chaque professeur de la somme moyenne reçue par lui à titre de minerval, et on complétait cette somme par un prélèvement sur le Budget jusqu'à concurrence d'une part ou d'une demi part, suivant le cas. Le crédit alloué au Budget de 1859, et qui avait été calculé d'après cette base, était suffisant pour parer à tous les besoins.

Mais le conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne, qu'on a cru utile de consulter, a proposé un autre mode de répartition qui a paru plus équitable, mais qui a pour conséquence d'augmenter de 11,500 francs environ la dépense à faire de ce chef, par l'État.

L'article 85 de l'arrêté royal du 1^{er} septembre 1851, réglant l'organisation générale des athénées, porte :

« Les dépenses indiquées ci-après seront imputées sur la caisse du minerval :

- » 1^o Le traitement du secrétaire trésorier;
- » 2^o Le supplément à payer aux professeurs, s'il y a lieu, en vertu de l'article 25;
- » 3^o Les dépenses que le grand nombre des élèves pourra occasionner.

» Pourront être imputés sur la même caisse :

- » 1^o Les frais de chauffage et d'éclairage;
- » 2^o Les frais de la distribution des prix. »

Dans le but d'améliorer la position des professeurs, certaines villes prennent à leur charge tout ou partie des dépenses énumérées ci-dessus, au lieu de les faire supporter par la caisse du minerval. Dans ce cas, la part de minerval s'accroît au profit des professeurs par l'effet des sacrifices que la ville s'impose. Or, si les parts ainsi accrues étaient prises pour base de la répartition à faire, il est évident

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

que les professeurs intéressés ne pouvant pas obtenir au delà de 700 francs par part, les sacrifices faits par les villes ne profiteraient plus aux professeurs; ils ne serviraient qu'à diminuer d'autant les charges de l'État.

Pour parer à cet inconvénient et traiter partout les administrations communales sur un pied de parfaite égalité, le conseil de perfectionnement a émis l'avis qu'il y avait lieu de procéder à la répartition dont il s'agit, en supposant que la caisse du minerval a supporté réellement toutes les dépenses spécifiées à l'article 23 du règlement organique, et en réglant, en conséquence, la part du minerval qui doit être fixé à 700 francs, au moyen du crédit alloué au Budget.

Pour opérer sur cette base, il y a lieu de porter dans le Budget de 1860, à la somme de 57,994 francs, le crédit supplémentaire de 46,494 francs qui figure au Budget de 1859.

ANNEXE N° 3.

SUBSIDES A DES ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LIBRE.

Crédit pour 1859	fr. 4,800 »
On propose pour 1860	2,100 »
DIMINUTION.	fr. 2,700 »

Par suite des nouvelles dispositions introduites dans la loi du 1^{er} mai 1857, quant aux bourses universitaires de l'État, qui doivent aujourd'hui être réparties entre les élèves des quatre universités du royaume, il a été convenu que les subsides alloués à des élèves de l'enseignement supérieur libre et imputés sur le crédit de 4,800 francs ouvert à l'article 103, litt. C, chapitre XVII, du Budget de l'Intérieur (pour 1859), seraient continués jusqu'à la fin de leurs études, aux élèves qui en étaient titulaires au moment de la mise à exécution de la loi, et que les sommes qui deviendraient disponibles feraient retour au trésor, jusqu'à extinction du crédit.

Le montant des sommes qui sont devenues sans emploi sur ce crédit est de 2,700 francs. Le chiffre à porter de ce chef dans le Budget de 1860 doit se réduire par conséquent à 2,100 francs.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1860.

ANNEXE N° 6.

OBSERVATOIRE ROYAL DE BRUXELLES.

ART. 106. -- *Matériel, impressions, etc.* — Augmentation 1,500 francs.

Cette augmentation est absolument nécessaire pour faire face aux frais d'impression de travaux astronomiques importants, dont la publication intéresse vivement la science.

La somme de 2,000 francs qu'il est possible de prélever seulement sur le crédit actuel de 6,200 francs, en faveur des impressions, est plus qu'absorbée par la publication ordinaire des Annales.

Or, indépendamment des Annales, d'autres travaux doivent voir le jour. D'abord il est très-désirable que les observations astronomiques, pour 1857-1858, suivent au plus tôt le volume des deux années antérieures.

Il y a en outre un volume d'observations météorologique et de physique du globe déjà prêt à être livré à l'impression.

Cette dernière publication doit avoir pour complément un volume spécial contenant la *physique du globe* pour la Belgique.

L'augmentation de 1,500 francs est destinée à faciliter la publication de ces documents importants, qui ajouteront à la renommée scientifique du pays.

ANNEXE N° 7.

BUREAU DE LA LIBRAIRIE.

Le bureau de la librairie, qui ressortissait à la division de l'industrie, a été rattaché à la direction générale des beaux-arts, des lettres et des sciences. Il s'agit donc d'un simple transfert.

Toutefois, le crédit qui a figuré jusqu'ici dans les charges extraordinaires et temporaires du Budget, est porté parmi les charges ordinaires et permanentes.

Le caractère des attributions actuelles du bureau de la librairie justifie complètement cette mesure. Outre l'exécution des conventions littéraires conclues avec la France, l'Angleterre et les Pays-Bas, le bureau de la librairie a dans ses attribu-

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

tions l'application des lois sur la propriété littéraire et artistique, et tout ce qui est relatif aux intérêts de la librairie et de la typographie.

Cet ensemble d'attributions, dans lesquelles entrent beaucoup de mesures de détail, constitue un service important et très-actif, qui est destiné, par son objet même, à rester permanent.

ANNEXE N° 8.

ENCOURAGEMENTS A L'ART DRAMATIQUE (LITTÉRAIRE ET MUSICAL).

Fr. 18,000.

Le théâtre constitue un élément essentiel de toute littérature. On peut dire que le mouvement intellectuel d'une nation est incomplet si cet élément y fait défaut. Dans l'antiquité comme aux époques modernes, chez les peuples du Nord comme chez ceux du Midi, les écrivains dramatiques ont beaucoup contribué à la renommée littéraire de leur pays et ont exercé une influence incontestable sur la marche de sa civilisation. En Belgique, malgré l'activité qui se manifeste de tous côtés dans le champ des lettres, la littérature dramatique est à peine cultivée, et le répertoire des théâtres est exclusivement formé d'ouvrages représentés d'abord en France. Sans doute, ce serait une utopie de croire que ces productions cesseront jamais de former la principale ressource des théâtres en Belgique, mais il est très-désirable, tant au point de vue du développement complet de la littérature nationale, que sous d'autres rapports encore, que l'on favorise les efforts des auteurs belges dont les productions dramatiques révéleront une vocation réelle.

Ce que nous venons de dire s'applique également aux écrivains flamands. Il est bon de les encourager à produire des œuvres complètement originales dont le sujet soit puisé dans l'histoire et dans les mœurs du pays, au lieu de traductions et d'imitations d'ouvrages étrangers. Déjà le Gouvernement est entré dans cette voie par l'arrêté royal du 10 juillet 1858, qui institue un prix triennal pour la littérature dramatique flamande. Le théâtre flamand a beaucoup d'éléments d'expansion et de succès, et il mérite que l'on s'intéresse à son développement.

Il reste aussi des mesures à prendre pour les compositeurs de musique. Tout appui leur est retiré au moment où ils sont rendus aptes, par l'enseignement et les voyages, à suivre avec fruit une carrière à laquelle ils ne peuvent prétendre aujourd'hui qu'en s'expatriant. Si leur renommée vient à rejaillir plus tard sur le pays qui les a vus naître et qui les a formés, celui-ci n'a même pas eu l'avantage d'avoir applaudi le premier à leurs débuts. De plus, le caractère de l'école musicale belge

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1860.

en est affecté, ou plutôt, si l'on cite des compositeurs de grand mérite nés en Belgique, il n'existe point d'école belge comme il y a une école italienne, une école française, une école allemande. Si l'on ne peut se flatter de remédier entièrement à cet état de choses, on peut du moins compléter, d'une manière efficace, le système d'encouragements qui est appliqué aujourd'hui à l'art musical, en facilitant aux jeunes compositeurs les moyens d'aborder la scène de leur pays.

L'Académie royale de Belgique s'est également préoccupée des encouragements à donner à l'art dramatique. En 1855, les classes des lettres et des beaux-arts avaient nommé une commission mixte, chargée de proposer les moyens les plus convenables pour arriver à ce but. Cette commission élabora deux projets, l'un général, l'autre spécial à la littérature dramatique flamande. Ce dernier projet, présenté par M. le baron Jules de Saint-Genois, fut adopté par l'Académie. Il devait conduire, pour le théâtre flamand, à une dépense annuelle de 7,500 francs environ. Par suite d'une divergence qui se manifesta dans les opinions, non sur le principe, mais sur les moyens, l'Académie laissa sans suite le projet général. Le Gouvernement a mis à l'étude les questions d'application que ce projet était destiné à résoudre, et il espère aboutir à des mesures efficaces, à l'aide du crédit qui est demandé à la Chambre.

ANNEXE N° 9.

ENCOURAGEMENTS A LA PEINTURE MURALE,

avec le concours des communes et des établissements intéressés. . fr. 30,000 »

La première par l'origine, la peinture à fresque, après avoir été assez longtemps délaissée, tend aujourd'hui à reprendre dans les arts une place importante.

Il n'est point de combinaison qui présente un caractère plus grandiose et qui offre des ressources plus élevées au talent de l'artiste, que l'association de la peinture et de l'architecture.

L'Allemagne, l'Italie et la France l'ont compris; des travaux considérables, dont le nombre augmente sans cesse, attestent dans ces pays, combien cette alliance est favorable au progrès de la grande peinture, et à quel point, en vivifiant les sentiments les plus nobles, la peinture murale se prête heureusement à décorer et à embellir les édifices religieux et les monuments civils.

Le goût de la peinture à fresque s'éveille également en Belgique, où déjà plusieurs tentatives heureuses font voir que le talent de nos artistes se plierait avec facilité à ses exigences.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

Ce genre de peinture doit être encouragé et développé à un double titre : d'abord parce qu'il maintient l'art dans une voie sérieuse, dont il n'est actuellement que trop sollicité à s'écarter, ensuite parce qu'il transporte les jouissances et l'influence de l'art dans le domaine public de la manière la plus large et la plus instructive.

En demandant pour cet objet un crédit de 50,000 francs, le Gouvernement croit devoir stipuler le concours des communes et des établissements intéressés.

ANNEXE N° 10.

CONSERVATOIRE ROYAL DE MUSIQUE DE LIÈGE.

Part contributive de l'État en 1839 fr. 24,360 »

Augmentation proposée :

1° fr. 640 »

2° 2,000 »

TOTAL. . . fr. 2,640 »

Le Conservatoire royal de musique de Liège n'a point de classe d'orgue; cette lacune est très-sensible au point de vue de l'art musical en général et de la musique sacrée en particulier.

Les résultats obtenus par la classe d'orgue au conservatoire de Bruxelles, font ressortir toute l'utilité d'annexer une classe analogue au conservatoire de Liège.

On a reconnu également qu'il serait très-avantageux de créer à ce conservatoire un cours de déclamation française et de prononciation, comme complément indispensable d'une instruction musicale sérieuse.

On propose pour la création de ces deux cours nouveaux une augmentation de 2,000 francs, soit une somme de 1,000 francs par cours.

Dans l'augmentation proposée est encore comprise une légère somme destinée à faire attribuer à M. Haeckel, aujourd'hui professeur adjoint, le titre et les appointements ordinaires de professeur de solfège.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1860.

ANNEXE N° 11.

EXPOSITION GÉNÉRALE DES BEAUX-ARTS.

Les crédits alloués pour l'exposition générale des beaux-arts de 1857 se sont élevés à 41,700 francs.

Savoir :

1 ^{re} Par la loi du Budget du Département de l'Intérieur pour 1857.	fr.	25,000	»
2 ^e Par la loi du 21 avril 1858, accordant un crédit supplémentaire de	fr.	16,700	»

Cette somme a été absorbée au delà par les seuls frais de construction des locaux provisoires érigés pour l'exposition, et l'excédant de cette dépense, dont le total est monté à 45,225 francs, a dû être prélevé sur le produit des cartes d'entrée.

Le Gouvernement se préoccupe sérieusement des moyens d'éviter pour l'exposition de 1860, la fâcheuse nécessité d'une construction provisoire, et il a l'espoir de voir cet examen aboutir à un résultat favorable.

En attendant, il croit devoir se borner à porter *pour mémoire* le crédit relatif à l'exposition, en se réservant de soumettre à la Chambre des propositions en rapport avec la combinaison qui sera adoptée.